Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260715-DP_2026_37-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2026-37

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-57 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 déléguant au Président la possibilité de procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes ;

Vu la décision n°2026-33 sollicitant une subvention auprès du Fonds Social Européen Plus (FSE+) ;

Considérant que le Fonds Social Européen Plus (FSE+) est géré par le Conseil départemental pour la période 2022-2027, dans le cadre de la priorité n°1 du Programme national « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés », et qu'il s'adresse notamment aux publics éligibles au Programme Brétillien d'Insertion ;

Considérant que l'opération intitulée « Accompagnement technique et socioprofessionnel dans le cadre des ateliers et chantiers d'insertion », portée par Bretagne Porte de Loire Communauté, s'inscrit pleinement dans ce dispositif ;

Considérant que le plan de financement de cette opération a fait l'objet d'une correction ;

DECIDE

Article 1 :
D'annuler et remplacer la décision de président n°2026-33 du 01/07/2026.

Article 2 :
De solliciter, au titre de l'année 2026, une subvention auprès du Fonds Social Européen Plus (FSE+) conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous.

Article 2 :
D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet, établi comme suit :

DÉPENSES PREVISIONNELLES 2026		RESSOURCES PREVISIONNELLES 2026	
Charges de personnel	140 771 € (87%)	Fond social européen +	56 531 € (35%)
Dépenses indirectes	21 115 € (13%)	DDETS	11 918 € (7%)
		Autofinancement	93 437 € (58%)
Total	**161 886 €**	**Total**	**161 886 €**

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260715-DP_2026_37-DE

A Bain-de-Bretagne, le 15/07/2026

Vincent Minier,

Président de Bretagne porte de Loire Communauté

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE